



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Stéphane Vannay, domicilié à la rue des Murailles 8, 1893 Muraz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

- Locaux et emplacements : Plan n° 1, sis sur la parcelle n° 1, lieudit « Arcojeux »
- Adresse : Route de Culet 1 – 1868 Collombey
- Enseigne de l'établissement : « Chalet-Neuf »
- Prestations : Offrir à titre commercial des prestations d'hébergement, de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter en tant que :
- Café / Restaurant
- Heures d'ouverture et fermeture : LUN-DIM 09.00 – 23.00 heures
- Début de l'activité : dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au **lundi 29 août 2022.**

L'Administration communale